

[ACTUALITES CONCURRENCE]

Concentrations

***Le rachat de Nocibé par Advent (Douglas) autorisé sous conditions***

Le 4 juin 2014, l'Autorité de la concurrence (« l'Adlc ») a publié un communiqué de presse aux termes duquel elle annonçait avoir autorisé, sous conditions, la prise de contrôle exclusif du groupe Nocibé SAS (« Nocibé ») par Advent.

L'Adlc a en effet identifié des préoccupations de concurrence dans 32 zones de chalandise dans lesquelles la nouvelle entité aurait été susceptible « *d'avoir une position trop forte* », les points de vente Douglas et Nocibé cumulant dans ces zones de fortes parts de marché.

Afin de remédier à ces préoccupations, Advent s'est notamment engagée à céder 38 points de vente Douglas ou Nocibé, dont 13 magasins intégrés et 25 magasins exploités sous franchise.

Pour l'Adlc, « *ces remèdes permettront le maintien d'une situation concurrentielle équilibrée en limitant la position de Douglas à un niveau inférieur à 50% de parts de marché ou en supprimant l'addition de parts de marché engendrée par l'acquisition de Nocibé* ».

[http://www.autoritedelaconcurrence.fr/user/standard.php?id\\_rub=591&id\\_article=2362](http://www.autoritedelaconcurrence.fr/user/standard.php?id_rub=591&id_article=2362)

Communiqué de presse de l'Adlc du 4 juin 2014